



BUREAU D'EXPERTISE PROOT
EXPERTIMO.BE
Agréé et assermenté
N°ent : 0822.549.112

Bureau d'Expertises PROOT – Expertimo.be
Rue du Lustre, 21 – 7133 Buvrinnes

Informations & Contacts : Tél. : +32 (0)499/31.05.20
www.expertimo.be * MAIL : info@expertimo.be

ORDRE DE MISSION EXPERT

Le client soussigné :

Adresse : NN/ TVA si assujetti :

Tél. : Courriel Officiel :

En qualité de (propriétaire, usufruitier...) :

Charge(nt) le « Bureau d'Expertises PROOT – Expertimo.be » dont les bureaux sont établis à Buvrinnes, rue du Lustre 21 - 7133, représenté par, PROOT Rony, Géomètre-Expert & expert Immobilier, légalement assermenté près le Tribunal de Première Instance de Charleroi de la mission suivante :

Expertise immobilières – Estimation

Cocher	Type de bien	Petit	Moyen	Grand
	Terrain	200,00 €	200,00 €	250,00 €
	Appartement	200,00 €	210,00 €	220,00 €
	Maison	250,00 €	250,00 €	300,00 €
	Villa	250,00 €	275,00 €	300,00 €
	Autres	Standing, commerce, hôtels, bureaux, biens exceptionnels...dont la valeur est supérieure à 500.000 € 500.000 € < bien < 1.000.000 € = 0.7/1000 de la valeur estimée. Bien > 1.000.000 € = 0.8/1000 de la valeur estimée. Bâtiments industriels : voir plus bas.		
	Expertise préalable	500,00 €		

Expertise après sinistre – défense de l'assuré

Cocher	Montant du sinistre	Honoraires
	Jusqu'à 2.000 €	300,00 €
	De 2.000 € à 20.000 €	480,00 € et 3.5 % sur l'excédent de 2.000 €
	De 20.000 € à 50.000 €	1.700 € et 2.5 % sur l'excédent de 20.00 €
	De 50.000 € à 250.000 €	6.000 € et 1.75 % sur l'excédent de 50.000 €
	De 250.000 € à 500.000 €	12.000 € et 1.5 % sur l'excédent de 500.000 €
	Au-delà de 500.000 €	18.000 € et 1.25% sur l'excédent de 500.000 € avec un maximum de 25.000 €

Date de visite souhaitée sous réserve de disponibilité :/...../..... àh..... (proche de)

Immeuble situé à :

Le mode de calcul des honoraires et frais sont considérés comme parfaitement compris et acceptés ainsi que les conditions d'exécution de la mission. Les honoraires et frais sont payables avant le démarrage de notre mission et leur exigibilité n'est pas conditionnée par l'approbation du rapport final de l'expert (indépendance). Après 8 jours, tout solde demeurant dû portera un intérêt au taux de 0,7% par mois entamé, de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, en plus d'une pénalité forfaitaire irréductible de 15% du montant de la dette au principal avec un minimum de 75,00 €. Si le coût de la mission confiée est supporté par plusieurs clients et /ou en cas de non-paiement partiel de la mission, ce, quel que soit la partie défaillante, l'expert se réserve le droit de retenir les pièces confiées et le résultat de ses travaux. Conformément aux dispositions du formulaire de consentement d'usage de ses données personnelles dont il reconnaît avoir pris connaissance, le(s) client(s) autorise(nt) le Bureau d'expertises PROOT - Expertimo.be à faire usage de ses données personnels ainsi que des photos prises pour usage professionnelle uniquement. Le(s) client(s) reconnaît avoir pris connaissance de la fiche d'information de l'entreprise ainsi qu'avoir reçu toutes les informations relatives à la mission confiée. Le mode de communication est le courriel ; les documents sont délivrés au format PDF. Pour tout litige, quelle qu'en soit leur nature, les tribunaux de l'arrondissement de Mons seront seuls compétents.

Clause légale : Droit de rétractation (Ordre de mission approuvé en dehors de nos bureaux au sens art. 1.8,15° du Code de droit économique)

Le consommateur a le droit de se renoncer à l'entreprise qu'il renonce à l'achat, sans pénalité et sans indication de motif, dans les 14 jours calendrier à dater du lendemain du jour de la livraison du bien ou de la conclusion du contrat de service.

Par dérogation et invoquant l'urgence, le client demande formellement à l'expert d'entamer de sa mission au plus vite. Il reconnaît avoir été averti qu'il perd son droit de rétractation lorsque la mission de l'expert est achevée. En cas de rétractation au cours de la mission, le client accepte d'acquitter un défraiement forfaitaire de 50% du montant fixé. Le formulaire de rétractation est disponible sur le site internet du bureau ou du SPF Economie.

Fait à , le chaque partie ayant copie.

Signature(s) pour confirmation

Le client

CONDITIONS GENERALES :

Conditions générales liées aux modalités d'exécution de la mission de l'expert : Les parties ou clients définissent aux travers de leur convention établi entre eux le caractère contraignant et/ ou contradictoire de la mission de l'expert qui ne pourra être responsable des accords ou modalités convenues. Tout document, coordonnées ou observations liées à la mission doivent être transmis à l'expert par le(s) client(s) avant le démarrage de sa mission. L'expert ne peut être responsable de manquements d'appréciation liés à des informations non communiquées préalablement au démarrage de sa mission même s'il a accepté de démarrer sans ces informations. Les constats liés à zones présentant des difficultés anormales d'accès à des locaux, situés dans des zones inaccessibles ou demandant des moyens d'accès spécifiques (échelle, sécurité,...), tout appréciation d'élément non ou mal désignées, sortent des limites d'une mission normale. La responsabilité de l'expert ne pourra être engagée en cas de manipulation d'un équipement défectueux non signalé à celui-ci par écrit. Dans le cadre du tarif forfaitaire pratiqué, l'examen de l'immeuble s'inscrit dans le cadre d'une estimation en valeur ordinaire et se limitera à un constat apparent des éléments, sans déplacement de mobilier, sans étude pathologique ou structurelle approfondie en vue de confirmer ou infirmer des pathologies, suspectées ou non, notamment pour des problèmes de sous-sol ou de dégâts qui seraient non apparents ou dissimulés par manque de luminosité ou d'encombrement. Le rapport ne constituera pas un inventaire amiante même en cas de suspicion relevée. Les analyses complémentaires demandant des prélèvements in situ ne sont pas incluses dans la présente mission de base demandée à l'expert. Les croquis ou schémas éventuels du rapport devront être considérés comme des croquis d'expertises et non comme des relevés précis. Les mesures s'inscrivent dans l'idée d'une configuration générale approximative. Sauf stipulation contraire, les valeurs ne tiendront pas compte des différences de superficie en plus ou en moins qui pourraient être constatées lors d'un mesurage de la propriété ni des vices cachés dont elle pourrait être grevée en matière juridique ou physique (stabilité, servitudes, vice de sol ...). L'estimation se fait sous réserve de conformité aux réglementations urbanistiques, aux lois relatives à la pollution des sols et des chantiers temporaires et mobiles. Les demandes de vérifications urbanistiques sont généralement du ressort des Notaires dans le cadre de transactions immobilières. S'il le souhaite, le demandeur pourra, complémentairement, demander à l'expert de l'encadrer pour des investigations complémentaires spécifiques, notamment dans le cadre d'un diagnostic plus poussé. Sauf précision autre, la valeur communiquée dans le rapport est celle au moment de la clôture du rapport dans l'état où se trouvait l'immeuble le jour de la visite par l'expert. En cas de non-conformité de l'immeuble avec la nature renseigné, une adaptation des honoraires pourra être faites par l'expert, ce, conformément aux tarifs annoncés.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE – RGPD :

Nous effectuons également des recherches auprès de diverses administrations publiques (ex : Bureau de Mesures et Évaluation). Les données suivantes sont automatiquement supprimées de notre système informatique tous les six mois après la clôture de votre dossier : email, numéro de téléphone, numéro de g.s.m... Cependant, nous gardons une copie des échanges d'emails sous format papier.

En aucun cas, nous ne divulguons vos données personnelles identifiables à un tiers (nom, prénom, date de naissance, gsm, téléphone, email...) sauf à votre demande express – tiers professionnel.

Les géomètres-experts sont obligés d'archiver pour une durée de 10 ans min. tous les dossiers pour lesquels ils ont remis un avis.

Votre dossier sera donc archivé sous format papier dans un coffre et sous format informatisé dans un programme conforme au RGDP - ELAEIS.

Le responsable de traitement est Mr PROOT Rony, Géomètre-expert, assermenté par le Tribunal de 1ère Instance de Charleroi.

Vous avez des droits : - Droit de consultation des données - Droit de la rectification des données - Droit d'opposition à une utilisation spécifique - Droit à la suppression des données - Droit d'opposition à un traitement automatique.

Par ailleurs, les géomètres-experts doivent respecter des règles déontologiques entrées en vigueur le 31.03.2006 et contrôlées par le Conseil fédéral des géomètres-experts.

Les droits clients et leur exercice Le règlement européen fournit aux clients et prospects les droits suivants :

Droit de consultation des données Vous pouvez consulter les données que nous traitons vous concernant. Si vous exercez ce droit d'accès, nous essaierons de vous donner un aperçu aussi complet que possible concernant vos données. Cependant, certaines données ont pu être supprimées de nos fichiers. De la même manière, certaines données stockées sur des supports permettant d'assurer des sauvegardes peuvent avec le temps ne pas nous permettre de restituer ces données.

Droit de la rectification des données Vous pouvez demander une rectification de vos données ou à compléter vos données au responsable de traitement ci avant mentionné.

Droit d'opposition à une utilisation spécifique Si vous contestez la manière dont nous traitons vos données en fonction de ses intérêts légitimes, vous pouvez vous opposer à une utilisation spécifique. Il existe cependant des cas dans lesquels nous devons en vertu d'un texte légal traiter une donnée.

Droit à la suppression des données Si vous soupçonnez un traitement inappropriate de certaines données, vous pouvez demander à ce que ces données soient supprimées. Il existe cependant également des cas dans lesquels la suppression ne nous est légalement pas permise.

Droit d'opposition à un traitement automatique Vous pouvez vous opposer à des traitements automatisés. Contactez-nous afin de voir comment répondre à votre demande au mieux. Pour l'exercice de ces différents droits, soyez précis dans la demande que vous formulez et justifiez de votre identité. Vous avez encore des questions, des remarques sur le traitement de vos données ? Vous pouvez prendre contact avec le responsable de traitement de notre société.

